

2011 B028

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville - Dispositif de lutte contre la délinquance - Versement du solde de la subvention accordée à l'association la Perche au titre de l'année 2010

Le 21 janvier 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Cannat sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 janvier 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Danièle BRUNET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du bureau, Vitrolles - Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puylobier - Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du bureau, Vitrolles - Stéphane PAOLI, membre du bureau, Aix-en-Provence - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Marc PERRIN, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Alexandre GALLESE - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Jean-Marc PERRIN - Jean-Christophe GROSSI, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Francis TAULAN - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Stéphane PAOLI - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air donne pouvoir à Bruno SANGLINE

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Robert FOUQUET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.



DGA Développement Economique, Innovation
Direction Habitat Et Politique De La Ville
Service Prospectives Et Prévention
07_06_DIRHPV_210111

BUREAU DU 21 JANVIER 2011

Rapporteur : Madame Dahbia Draouzia
Monsieur Jean-Claude FERAUD

Objet : POLITIQUE DE LA VILLE - Dispositif de lutte contre la délinquance - Versement du solde de la subvention accordée à l'association La Perche au titre de l'année 2010

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du dispositif de prévention de la délinquance, versement du solde de la subvention accordée à l'association La Perche au titre de l'année 2010 d'un montant total de 6 000 €.

Par délibération n°2003-A032 en date du 21 février 2003, le Conseil de Communauté a déclaré d'intérêt communautaire le dispositif de prévention de la délinquance et de lutte contre l'insécurité pour le lancement d'une étude diagnostic « Prévention Sécurité » sur son territoire.

Le Conseil Communautaire du 24 juin 2005 par délibération n°2005-A099, a déclaré d'intérêt communautaire en matière de prévention de la délinquance, les thématiques suivantes :

- « L'accès au droit et l'aide aux victimes »,
- « La médiation »,
- « La prévention des conduites à risques »,

- « L'information et la communication ».

Par délibération n°2006-A201 en date du 22 juin 2006, le Conseil de Communauté a défini les modalités de mise en œuvre de la compétence et proposé des critères d'intervention.

En 2005, de nouvelles directives ont été élaborées par la Communauté du Pays d'Aix concernant les modalités de paiement des subventions aux associations. Ces règles ont été approuvées par le Bureau de la Communauté du 8 avril 2005 qui fixait les modalités de versement suivantes : les subventions supérieures à 10 000 € font l'objet d'un acompte de 70%, le solde étant versé sur présentation de justificatifs qualitatifs et financiers.

L'association La Perche a perçu un premier acompte en 2010, correspondant à 70% du montant de la demande. L'état des paiements et le bilan de l'action de cette association font mention d'une demande correspondant aux 30% restants, qui seront imputés à l'exercice 2011 et qui nécessite une délibération du Bureau Communautaire.

La clôture des comptes et le rapport d'activités qui nous ont été remis, autorisent ces mêmes associations à demander la liquidation de cette subvention.

Le montant total du solde à verser pour la Perche est donc de 6 000 €.

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2005-099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2005,

VU la délibération n°2006-A201 du Conseil Communautaire du 22 juin 2006,

VU la délibération n°2008-B361 du Bureau du 22 juillet 2010,

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de la liquidation de la subvention accordée à la Perche, en 2010 pour un montant de 6 000 € ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget de fonctionnement sur la ligne 520-6574.
-

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville - Dispositif de lutte contre la délinquance - Versement du solde de la subvention accordée à l'association la Perche au titre de l'année 2010

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSATINS MASINI

